

Pour votre dossier, merci de compléter les quatre pages qui suivent

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Transmis au SPANC pour instruction

Le _____

Signature,

Observations éventuelles :

COMMUNE DE _____

DEMANDEUR

Nom, Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____

Personne à contacter : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

PROJET SITUÉ À

Adresse _____

(n° voie, lieu-dit, ...) : _____

Références

cadastrales du terrain _____

(sections et n° de parcelles) : _____

NATURE DU PROJET

Construction neuve ou rénovation
Certificat d'urbanisme n° : _____
Délivré le : _____

Construction faisant l'objet de la demande
de permis de construire n° _____

Réalisation d'une installation sanitaire
sans demande de permis de construire
(déclaration de travaux)

Modification d'une installation sanitaire existante
(Réhabilitation).

Date de réalisation de l'installation existante : _____

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

LOCAUX À DESSERVIR :

EXCLUSIVEMENT À USAGE D'HABITATION

Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public ou Puits privé

Résidence principale Résidence secondaire Location annuelle Location saisonnière

Nombre de personnes simultanément présentes :

Nombre d'habitants potentiels :

Nombre de chambres :

Nombre de pièces principales :

COMPORTANT D'AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier, ...). Préciser : _____

nombre d'EH*

* Équivalent-habitant

TERRAIN D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT :

Surface totale de la parcelle (m²) :

Surface construite (m²) :

Surface disponible pour l'assainissement (m²) :

Topographie : terrain plat terrain avec pente (5 à 10 %) terrain avec pente >10 %

Perméabilité : faible moyenne très bonne

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre : oui non

Présence d'un point d'eau :

cours d'eau à moins de 35 mètres d'alimentation humaine (non déclaré)

plan d'eau à moins de 100 mètres d'alimentation humaine (déclaré)

source puits forage d'alimentation animale

(Faire apparaître les points d'eau sur les plans joints au projet)

à usage : _____

autre Préciser : _____

Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ?

oui non

Si oui lequel ? : _____

RÉALISATION DU PROJET

Responsable du projet* (maître d'œuvre, architecte, bureau d'études...) :

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Installateur du dispositif (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande)

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

* En application du règlement de service, vous avez peut-être l'obligation de faire réaliser par un bureau d'études, une étude de sol et de filière. Veuillez contacter votre SPANC afin de connaître les professionnels intervenant sur votre territoire ou consultez le site Internet www.cotesdarmor.fr (page assainissement non collectif)

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage, ...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

① Prétraitement des eaux usées (fiche n°1) :

Volume de la fosse septique toutes eaux : _____ Marque : _____

Appareils annexes : bac dégraisseur. Capacité : _____ (200 litres minimum)

indicateur de fonctionnement ou préfiltre de protection.

② Épuration et évacuation des eaux prétraitées (traitement)

Un type de traitement doit être choisi parmi les différentes solutions qui vous sont proposées ci-dessous.

ÉPANDAGE SOUTERRAIN (fiche n°2)

- Épandage à faible profondeur sur terrain plat (profondeur des tranchées de 1 m maximum)
- Épandage sur sol en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente, profondeur des tranchées de 0,8 m maxi)
- Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse
- Nombre de tranchées : _____ Longueur unitaire de chaque tranchée : _____ mètres
- Longueur totale de l'épandage : _____ mètres

OU LIT D'ÉPANDAGE (fiche n°3)

- Nombre de drains : _____ Longueur unitaire de chaque drain : _____ mètres
- Surface totale réservée au lit d'épandage : _____ m²
- Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) NON DRAINÉ (fiche n°4)

- Surface réservée à l'infiltration : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
- Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°8) oui non avant la fosse après la fosse

OU LIT À MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) DRAINÉ (fiche n°5)

- Surface réservée à l'infiltration : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
- Le lit à massif de sable sera imperméabilisé : oui non
- Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non
- Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de sable
- Le rejet se fera : au fossé (1) à la rivière / ruisseau (1) dans une zone de dispersion de _____ m²
- au réseau pluvial (1) dans un puits d'infiltration (2) autres Préciser : _____

OU LIT À MASSIF DE ZÉOLITE (fiche n°6) HORS ZONE SENSIBLE

- Surface réservée à l'infiltration : _____ m²
- Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non
- Elle sera placée : avant la fosse après la fosse après le lit à massif de zéolite
- Le rejet se fera : au fossé (1) à la rivière / ruisseau (1) dans une zone de dispersion de _____ m²
- au réseau pluvial (1) dans un puits d'infiltration (2) autres Préciser : _____

OU TERTRE D'INFILTRATION (fiche n°7)

- Surface réservée à l'infiltration au sommet : _____ m² (la surface minimale est de 20 m² avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m² / pièce principale supplémentaire à partir de 5 pièces principales dans l'habitation).
- Surface d'infiltration à la base : _____ m²
- Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°8) : oui non
- Elle sera placée : avant la fosse après la fosse

OU AUTRES DISPOSITIFS AGRÉÉS (fiche n°9)

- N° d'agrément : _____ Fabricant : _____
- Dénomination commerciale : _____ Capacité épuratoire : _____
- Le rejet se fera : au fossé (1) à la rivière / ruisseau (1) dans une zone de dispersion de _____ m²
- au réseau pluvial (1) dans un puits d'infiltration (2) autres Préciser : _____

- (1) le rejet ne peut se faire qu'après autorisation du gestionnaire du milieu.
- (2) le puits d'infiltration est soumis à dérogation de l'autorité compétente.

Observations particulières : _____

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

IMPÉRATIVEMENT :

- Un exemplaire de l'étude à la parcelle (étude de sol + étude de filière), quand la réalisation de cette étude est imposée par le règlement du SPANC (un modèle départemental de cahier des charges des études de sol et de filière pour l'habitat individuel est téléchargeable sur le site du Conseil général www.cotesdarmor.fr).
- Un plan de situation dans la commune du lieu-dit d'implantation du dispositif d'assainissement (1/25 000).
- Un plan cadastral permettant de situer les puits, sources ou captages dans un rayon de 100 mètres par rapport à l'habitation.
- Un schéma d'implantation (1/500) donnant les limites du terrain, la situation de l'habitation sur le terrain et par rapport aux habitations voisines, la position des différents éléments de l'installation, les canalisations, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente.

ÉVENTUELLEMENT :

- Un exemplaire de la notice technique de chaque appareil avec plans et coupes.
- Un schéma type du dispositif à installer.
- Les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement lorsqu'elles sont disponibles pour le secteur concerné.
- Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur. Ils s'engagent également à obtenir l'autorisation du SPANC concernant tout changement par rapport au projet.

LE DEMANDEUR s'engage également à entretenir son installation conformément.

LE DEMANDEUR autorise les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à _____

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur,

Le _____

Signature de l'installateur,

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et **impérativement** avant tout recouvrement des installations pour lui permettre de vérifier le dispositif mis en place.

RÉFÉRENCES :

- Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7/03/2012 relatif aux prescriptions techniques.
- Référence technique : DTU 64.1 P1-1 et P1-2 d'août 2013.
Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) jusqu'à 20 pièces principales diffusé par l'AFNOR et le CSTB.